

# Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 JUIN 1926.

## BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES, TÉLÉGRAPHES, TÉLÉPHONES ET AÉRONAUTIQUE POUR L'EXERCICE 1926 (1).

### AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 17 juin 1926.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants, à Bruxelles.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser une note relative à divers amendements que M. le Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique propose d'apporter au projet de Budget de son Département pour l'exercice 1926.

Ils se traduisent :

1° Par une augmentation des dépenses d'exploitation de 72,254,440 francs qui résulte des augmentations et des diminutions ci-après :

	Augmentations.		Diminutions.
Chemin de fer . . . . . fr.	72,762,400 »		»
Marine. . . . .	36,400 »		»
Postes . . . . .	»		211,760 »
Télégraphes et Téléphones . . . . .	»		283,600 »
Électricité. . . . .	»		49,000 »
	+ 72,798,800 »		- 544,360 »
Augmentation. . . . . fr.	72,254,440 »		

(1) Budget transmis par le Sénat, n° 4 - XVIII.  
Rapport, n° 317.

2° Par une augmentation des *recettes d'exploitation* de 110,000,000 de francs, qui se répartit comme il suit :

Chemin de fer . . . . .	fr.	105,000,000	»
Postes . . . . .		5,000,000	»
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>fr.</b>	<b>110,000,000</b>	<b>»</b>

3° Par une diminution des *dépenses extraordinaires* de 76,024,493 francs qui se répartit comme il suit :

Chemin de fer . . . . .	fr.	65,810,493	»
Postes . . . . .		439,000	»
Télégraphes et Téléphones . . . . .		8,000,000	»
Électricité . . . . .		1,225,000	»
Aéronautique . . . . .		550,000	»
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>fr.</b>	<b>76,024,493</b>	<b>»</b>

En suite de ces amendements, le projet de Budget du Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique pour l'exercice 1926 se présentera de la manière suivante :

I. — *Recettes et dépenses d'exploitation :*

	Recettes.	Dépenses.
Chemin de fer . . . . . fr.	1,944,200,000	» 1,910,161,533 19
Marine . . . . .	44,749,500	» 57,299,983 »
Postes . . . . .	208,644,261	» 203,476,283 »
Télégraphes et Téléphones . . . . .	180,767,600	» 161,929,448 »
Électricité . . . . .	47,205,673	» 47,156,673 »
Office central des Imprimés . . . . .	27,710,059	» 27,710,059 »
Aéronautique . . . . .	150,000	» 7,938,961 »
<b>TOTAL . . . . . fr.</b>	<b>2,453,427,093</b>	<b>» 2,415,672,940 19</b>
<b>Excédent des recettes . . . . . fr.</b>		<b>37,754,152 81</b>

II. — *Recettes et dépenses extraordinaires :*

Chemin de fer . . . . . fr.	»	208,264,007	»
Marine . . . . .	»	2,672,500	»
Postes . . . . .	»	3,561,000	»
Télégraphes et Téléphones . . . . .	845,000	» 113,610,700	»
Électricité . . . . .	»	14,081,000	»
Aéronautique . . . . .	»	2,770,000	»
<b>TOTAL . . . . . fr.</b>	<b>845,000</b>	<b>» 344,959,207</b>	<b>»</b>

Agrérez, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*Le Ministre des Finances,*

B<sup>on</sup> HOUTART.

**AMENDEMENTS.**

TABLEAU I	TABEL I
DÉPENSES D'EXPLOITATION	UITGAVEN VAN EXPLOITATIE
A. — Chemins de fer.	A. — Spoorwegen.
ART. 4. — Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés. fr. 2,474,000 »	ART. 4. — Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van een vergoeding voor de ambtenaren en beambten . . . fr. 2,474,000 »
Diminution de 6,000 francs,	
du chef du transfert d'un agent à l'Administration centrale. (Tableau III, article 8 <sup>bis</sup> , nouveau.)	
ART. 14. — Combustibles et autres objets de consommation pour la traction des convois . . . fr. 244,165,000 »	ART. 14. — Brandstof en andere verbruiksvoorwerpen voor den trekdienst der treinen . . . fr. 244,165,000 »
Augmentation de 28,000,000 de francs,	
nécessitée par la hausse du prix des combustibles et des huiles de graissage pour le 2 <sup>e</sup> semestre 1926.	
ART. 15. — Entretien, réparation et renouvellement du matériel, etc . . . fr. 161,880,000 »	ART. 15. — Onderhoud, herstelling en vernieuwing van het materieel, enz . fr. 161,880,000 »
Augmentation de 7,500,000 francs,	
par suite de la hausse du prix des matières.	
ART. 17. — Traitements d'activité et de disponibilité et indemnité des fonctionnaires et employés . . . fr. 122,043,234 »	ART. 17. — Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten . fr. 122,043,234 »
Diminution de 150,000 francs,	
par suite d'un transfert de personnel à l'Administration centrale (Tableau III, article 8 <sup>bis</sup> ) (nouveau).	
ART. 18. — Rémunération des gardes temporaires et des ouvriers . . . fr. 83,378,023 »	ART. 18. — Bezoldiging van de tijdelijke wachters en werklieden . . . fr. 83,378,023 »
Diminution de 5,000 francs,	
par suite du transfert d'un agent à l'Administration centrale (Tableau III, article 8 <sup>ter</sup> ) (nouveau).	
ART. 21. — Frais d'exploitation . . . fr. 26,920,000 »	ART. 21. — Exploitatiekosten. fr. 26,920,000 »
Augmentation de 1,500,000 francs,	
par suite de la hausse du prix des matières.	
ART. 24. — Publicité commerciale . . . fr. 226,500 »	ART. 24. — Handelspubliciteit fr. 226,500 »
Diminution de 100,000 francs,	
par suite du transfert d'une partie du service de la publicité à l'Administration centrale (Tableau III, article 8, nouveau).	

ART. 42. — Part du chemin de fer dans les dépenses de l'Administration centrale, du Service de la Propagande et du Tourisme et du Comité Supérieur de Contrôle. . . . fr. 2,418,707 »	ART. 42. — Deel van den Spoorweg in de uitgaven van het Hoofdbeheer, van den Dienst voor Propaganda en Toerisme en van het Hooger Comité van Toezicht . . . . . fr. 2,418,707 »
---	---

Augmentation de 189,000 francs,

par suite de la création du service de la Propagande et du Tourisme. — Le libellé est complété en conséquence.

ART. 44. — Charges financières. . . . . fr. 246,480,112 19 »	ART. 44. — Geldelijke lasten . . . . . fr. 246,480,112 19 »
--	---

Augmentation de 28,350,000 francs résultant :

D'une part, d'une augmentation de 30,000,000 de francs (chiffre provisoire) représentant les charges d'intérêt et d'amortissement à payer au Trésor du chef de l'incorporation dans la dette du chemin de fer de la valeur des lignes des cercles d'Eupen-Malmédy, de la ligne de Tongres-Montzen et de matériel cédé par l'Allemagne. Cette annuité est approximative, le montant exact sera fixé ultérieurement d'accord avec le Département des Finances.

Et d'autre part, d'une diminution de 1,650,000 francs corrélative à la réduction des dépenses de premier établissement.

ART. 45. — Partie mobile des traitements et salaires du personnel . . . . fr. 251,746,208 »	ART. 45. — Veranderlijk deel der wedden en loonen van het personeel . . . . fr. 251,746,208 »
---	---

Augmentation de 7,435,000 francs,

résultant de l'octroi d'une neuvième tranche de partie mobile au personnel, pour le quatrième trimestre de l'année, par suite de la hausse de l'index-number, soit 7,500,000 francs, somme à réduire de 45,000 francs par suite du transfert au budget de l'Administration centrale, article 24 de l'indemnité mobilière afférente au personnel cédé au service de la Propagande et du Tourisme.

ART. 46. — Part du chemin de fer dans la partie mobile des traitements et salaire du personnel de l'Administration centrale du Service de la Propagande et du Tourisme et du Comité supérieur de Contrôle . . . . . fr. 432,269 »	ART. 46. — Aandeel van den Spoorweg in het veranderlijk deel der wedden en loonen van het personeel van het Hoofdbeheer, van den Dienst voor Propaganda en Toerisme en van het Hooger Comité van Toezicht . . . . . fr. 432,269 »
---	---

Augmentation de 29,400 francs,

par suite de la création du service de la Propagande et du Tourisme. Le libellé a été complété en conséquence.

#### B. — Marine.

ART. 65. — Part d'intervention dans les dépenses de l'Administration centrale, du Service de la Propagande et du Tourisme et du Comité Supérieur de Contrôle . . . . . fr. 323,890 »	ART. 65. — Aandeel in de uitgaven van het Hoofdbeheer, van den Dienst voor Propaganda en Toerisme, en van het Hooger Comité van Toezicht. . . . . fr. 323,890 »
--	---

Augmentation de 31,500 francs,

par suite de la création du Service de la Propagande et du Tourisme. Le libellé a été complété en conséquence.

#### B. — Zeewezen.

ART. 67. — Part d'intervention dans la partie mobile des traitements et salaires du personnel de l'Administration centrale, du Service de la Propagande et du Tourisme et du Comité Supérieur de Contrôle . . . . . fr. 55,115 »	ART. 67. — Aandeel in het veranderlijk deel der wedden en loonen van het personeel van het Hoofdbeheer, van den Dienst voor Propaganda en Toerisme en van het Hooger Comité van Toezicht . . . . . fr. 55,115 »
--	---

Augmentation de 4,900 francs,

par suite de la création du service de la Propagande et du Tourisme. Le libellé a été complété en conséquence.

## C. — Postes.

ART. 69. — Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . . fr. 48,213,000 »

Diminution de 111,260 francs, résultant :

- a) de réductions opérées sur le nombre des extensions de personnel prévues : 99,260 francs.  
b) du transfert de personnel à l'Administration centrale (tableau III, article 8<sup>bis</sup>) : 12,000 francs.

ART. 72. — Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des agents payés à la tâche ou à la journée. . . . . fr. 3,534,600 »

Diminution de 51,700 francs,

par suite de la réduction du nombre de nouveaux emplois prévus.

ART. 78. — Matériel, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à d'anciens agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service, à leurs veuves, leurs enfants ou leurs familles. Approvisionnements divers. Fabrication de valeurs postales. Indemnités à des étrangers du chef d'accidents causés au cours de l'exploitation postale. Frais d'exploitation des camionnettes postales. Remboursement à l'Office central des Imprimés des fournitures de bureau, matériel de gravure, impressions, papiers, encre, etc., commandés pour compte de la Poste . . . . . fr. 11,961,298 »

Diminution de 100,000 francs,

par suite de réduction du nombre de commandes prévues.

ART. 83. — Part d'intervention de la Poste dans les dépenses de l'Administration centrale, du Service de la Propagande et du Tourisme et du Comité supérieur de contrôle . . . . . fr. 910,632 »

Augmentation de 63,000 francs,

par suite de la création du service de la Propagande et du Tourisme. Le libellé a été complété en conséquence.

ART. 87. — Charges financières. fr. 4,546,000 »

Diminution de 17,600 francs,

du chef de la réduction des crédits prévus pour dépenses extraordinaires.

ART. 94. — Partie mobile des traitements et salaires. . . . . fr. 41,733,200 »

Diminution de 4,000 francs.

somme transférée au tableau III, Administration centrale, article 24.

ART. 95. — Part d'intervention de la Poste dans la partie mobile des traitements et des salaires du personnel de l'administration centrale, du Service de la Propagande et du Tourisme et du Comité Supérieur de Contrôle . . . . . fr. 151,568 »

Augmentation de 9,800 francs

par suite de la création du service de la Propagande et du Tourisme. Le libellé a été complété en conséquence.

## C. — Posterijen.

ART. 69. — Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van een vergoeding voor de ambtenaren en beambten. . . . . fr. 48,213,000 »

Diminution de 111,260 francs, résultant :

- a) de réductions opérées sur le nombre des extensions de personnel prévues : 99,260 francs.  
b) du transfert de personnel à l'Administration centrale (tableau III, article 8<sup>bis</sup>) : 12,000 francs.

ART. 72. — Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid, werkloon van een vergoeding voor bij de taak of per dag betaalde bedienden . . . . . fr. 3,534,600 »

Diminution de 51,700 francs,

par suite de la réduction du nombre de nouveaux emplois prévus.

ART. 78. — Materieel, huur- en bureelkosten; vergoedingen desvoorkomend te verleenen aan gewezen bedienden welke slachtoffers zijn geweest van ongevallen in dienst, aan hunne weduwen, kinderen of familiën. Verschillende voorraad. Vervaardiging van postwaarden. Vergoedingen aan vreemden voor ongevallen veroorzaakt tijdens de postexploitatie. Exploitatiekosten van de postmotorwagentjes. Terugbetaling aan den Centralen Dienst voor drukwerken, van de voor rekening van de Post bestelde kantoorbehoeften, graveermaterieel, drukwerken, papier, inkt, enz. . . . . fr. 11,961,298 »

Diminution de 100,000 francs,

par suite de réduction du nombre de commandes prévues.

ART. 83. — Aandeel van de Posterijen in de uitgaven van het Hoofdbeheer, van den Dienst voor Propaganda en Toerisme en van het Hooger Comité van Toezicht . . . . . fr. 910,632 »

Augmentation de 63,000 francs,

par suite de la création du service de la Propagande et du Tourisme. Le libellé a été complété en conséquence.

ART. 87. — Financieele lasten. . . . . fr. 4,546,000 »

Diminution de 17,600 francs,

du chef de la réduction des crédits prévus pour dépenses extraordinaires.

ART. 94. — Veranderlijk deel der wedden en loonen . . . . . fr. 41,733,200 »

Diminution de 4,000 francs.

somme transférée au tableau III, Administration centrale, article 24.

ART. 95. — Aandeel in het veranderlijk deel der wedden en loonen van het personeel van het Hoofdbeheer, van den Dienst voor Propaganda en Toerisme en van het Hooger Comité van Toezicht . . . . . fr. 151,568 »

Augmentation de 9,800 francs

par suite de la création du service de la Propagande et du Tourisme. Le libellé a été complété en conséquence.

**D. — Télégraphes et Téléphones.**

ART. 106. — Part d'intervention dans les dépenses de l'Administration centrale, du Service de la Propagande et du Tourisme et du Comité supérieur de Contrôle. . . . . fr. 594,217 »

**D. — Telegrafen en Telefonen.**

ART. 106. — Aandeel in de uitgaven van het Hoofd-beheer, van den dienst voor Propaganda en Toerisme en het Hooger Comitéit van Toezicht. . . . . fr. 594,217 »

Augmentation de 31,500 francs,

par suite de la création du service de la Propagande et du Tourisme. Le libellé a été complété en conséquence.

**ART. 110. — Charges financières**

fr. 30,336,000 »

**ART. 110. — Financieele lasten**

fr. 30,336,000 »

Diminution de 320,000 francs,

résultant des réductions des crédits extraordinaires de 1926.

ART. 118. — Part d'intervention dans la partie mobile des traitements et salaires du personnel de l'Administration centrale, du Service de la Propagande et du Tourisme et du Comité supérieur de contrôle. . . . . fr. 99,388 »

ART. 118. — Aandeel in het veranderlijk deel der wedden en loonen van het personeel van het Hoofd-beheer, van den Dienst voor Propaganda en Toerisme en van het Hooger Comitéit van Toezicht. . . . . fr. 99,388 »

Augmentation de 4,900 francs

par suite de la création du service de la Propagande et du Tourisme. Le libellé a été complété en conséquence.

**E. — Office des services de l'électricité.**

ART. 130. — Charges financières. fr. 5,927,239 »

**E. — Dienst van de electriciteitsbediening.**

ART. 130. — Financieele lasten. fr. 5,927,239 »

Diminution de 49,000 francs,

corrélative à la réduction des crédits extraordinaires.

**TABLEAU II****RECETTES D'EXPLOITATION****A. — Chemin de fer.**

ART. 1. — Chemin de fer (voyageurs et marchandises) . . . . . fr. 1,870,165,000 »

Augmentation de 105,000,000 de francs,

résultant des relèvements de tarifs de voyageurs et de marchandises qui sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> juin

**TABEL II****UITGAVEN VAN EXPLOITATIE****A. — Spoorwegen.**

ART. 1. — Spoorweg (reizigers en koopwaren) . . . . . fr. 1,870,165,000 »

**C. — Postes.**

ART. 18. — Recettes diverses d'exploitation . . . . . fr. 193,455,000 »

**C. — Posterijen.**

ART. 18. — Allerlei ontvangsten van exploitatie. . . . . fr. 193,455,000 »

Augmentation de 5,000,000 de francs.

D'après les résultats acquis à ce jour, les recettes postales de l'année 1926 accuseront sur les prévisions une moins-value d'environ 10 millions.

La recette supplémentaire escomptée du chef des relèvements de tarifs à appliquer à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain étant évaluée à 15 millions, les prévisions du chef des recettes diverses d'exploitation peuvent donc être majorées de 5 millions.

TABLEAU III	TABEL III
DÉPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE	UITGAVEN VAN HET HOOFDBEHEER
ADMINISTRATION CENTRALE.	HOOFDBEHEER.
Section 1 <sup>bis</sup> (nouvelle). — Service de la Propagande et du Tourisme.	Afdeling 1 <sup>bis</sup> (nieuw). — Dienst voor Propaganda en Toerisme.
ART. 8 <sup>bis</sup> (nouveau). — Traitements d'activité et de disponibilité et indemnité des fonctionnaires et employés . . . . . fr. 168,000 »	ART. 8 <sup>bis</sup> (nieuw). — Jaarweden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van een vergoeding voor de ambtenaren en beambten . fr. 168,000 »
Ce crédit nouveau est formé du transfert des sommes suivantes :	
de l'article 4 (chemin de fer) . . . . . fr. 6,000 »	
de l'article 17 (chemin de fer) . . . . . 150,000 »	
de l'article 69 (Postes) . . . . . 12,000 »	
	TOTAL. . . . . fr. 168,000 »
ART. 8 <sup>ter</sup> (nouveau). — Traitements, salaires et indemnités des huissiers, messagers, concierges, etc. . . . . . fr. 5,000 »	ART. 8 <sup>ter</sup> (nieuw). — Jaarweden en werkloon van en vergoeding voor de deurwaarders, boden, huis- bewaarders, enz. . . . . fr. 5,000 »
Ce crédit nouveau provient du transfert de pareille somme de l'article 18 (chemin de fer).	
ART. 8 <sup>4</sup> (nouveau). — Indemnités pour travail extraordinaire . . . . . fr. 2,000 »	ART. 8 <sup>4</sup> (nieuw). — Vergoedingen voor overwerk. . . . . . fr. 2,000 »
Somme nécessaire pour faire face aux dépenses de 1926.	
ART. 8 <sup>5</sup> (nouveau). — Frais de déplacements . . . . . fr. 10,000 »	ART. 8 <sup>5</sup> (nieuw). — Vergoedingen wegens over- plaatsing . . . . . fr. 10,000 »
Comme à l'article 8 <sup>4</sup> (nouveau) ci-dessous.	
ART. 8 <sup>6</sup> (nouveau). — Matériel, fournitures de bureau, impressions, reliures, chauffage, éclairage, mobilier, loyer des locaux, etc. . . . . fr. 25,000 »	ART. 8 <sup>6</sup> (nieuw). — Materieel, Kantoerbehoefsten, drukwerk, boekbinden, verwarming, verlichting, meubelen, huur van lokalen, enz. . fr. 25,000 »
Comme à l'article 8 <sup>4</sup> (nouveau) ci-dessus.	
ART 8 <sup>7</sup> (nouveau). — Publicité commerciale . . . . . fr. 100,000 »	ART. 8 <sup>7</sup> (nieuw). — Handelspubliciteit . . . . . fr. 100,000 »
Transfert de l'article 18 (Chemins de fer).	
ART. 8 <sup>8</sup> (nouveau). — Courtage de publicité; frais occasionnés par l'exécution du service de la publicité commerciale, placement d'affiches, achat de fournitures, etc. . . . . fr. 5,000 »	ART. 8 <sup>8</sup> (nieuw). — Publiciteitsloon; onkosten veroorzaakt door de uitvoering van den dienst der handelspubliciteitplaatsen van plakbrieven, aankoop van behoeften, enz. . . . . fr. 5,000 »
Comme à l'article 8 <sup>4</sup> (nouveau) ci-dessus.	

<p>Section 4. — Dépenses exceptionnelles.</p> <p>ART. 24. — Partie mobile des traitements et salaires . . . . . fr. 892,200 »</p> <p style="text-align: center;">Augmentation de 49,000 francs,</p> <p>transfert de l'article 45 (chemin de fer) . . . . . fr. 45,000 »</p> <p>transfert de l'article 94 (postes) . . . . . 4,000 »</p> <p style="text-align: right;">TOTAL. . . . . fr. 49,000 »</p>	<p>Afdeeling 4. — Uitzonderlijke uitgaven.</p> <p>ART. 24. — Veranderlijk deel der wedden en loonen. . . . . fr. 892,200 »</p> <p style="text-align: center;">Augmentation de 49,000 francs,</p> <p>transfert de l'article 45 (chemin de fer) . . . . . fr. 45,000 »</p> <p>transfert de l'article 94 (postes) . . . . . 4,000 »</p> <p style="text-align: right;">TOTAL. . . . . fr. 49,000 »</p>
---	--

TABLEAU IV

RECETTES DE L'ADMINISTRATION  
CENTRALE

ART. 2<sup>bis</sup> (nouveau). — *Intervention des administrations du Département dans les dépenses ordinaires, générales et exceptionnelles du service de la Propagande et du Tourisme* . . . fr. 364,000 »

Recettes à provenir des parts d'intervention des différentes administrations :

De l'article 42 (Chemin de fer). . . . .	fr. 189,000 »
Id. 46 ( Id. ). . . . .	29,400 »
Id. 63 (Marine) . . . . .	31,500 »
Id. 67 ( Id. ) . . . . .	4,900 »
Id. 83 (Postes) . . . . .	63,000 »
Id. 95 ( Id. ) . . . . .	9,800 »
Id. 106 (Télégraphes et Téléphones) . . . . .	31,500 »
Id. 118 ( Id. ) . . . . .	4,900 »
TOTAL. . . . .	fr. 364,000 »

TABEL IV

ONTVANGSTEN VAN HET  
HOOFDBEHEER

ART. 2<sup>bis</sup> (nieuw). — *Tusschenkomst der beheeren van het Departement in de gewone, algemeene en uitzonderlijke uitgaven van den dienst voor Propaganda en Toerisme* . . . . . fr. 364,000 »

TABLEAU V

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

A. — Chemins de fer.

ART. 2. — Voies et Travaux. — Travaux de parachèvement du réseau; extension des installations existantes, etc. . . . . fr. 118,621,000 »

Diminution de 32,592,500 francs.

Compression des dépenses.

ART. 3. — Voies et Travaux. — Ligne de Schaerbeek-Hal . . . . . fr. 9,253,500 »

Diminution de 6,033,500 francs.

Compression des dépenses.

ART. 4. — Voies et Travaux. — Ligne de Fexhe-le-Haut-Clocher à Kinkempois. . fr. 7,500,000 »

Augmentation de 2,500,000 francs nécessaire au paiement d'une partie des travaux dont l'exécution était prévue au programme de 1925 et qui n'ont pu être adjugés avant le 31 décembre de cette année.

ART. 5. — Voies et Travaux. — Réseau de la Campine . . . . . fr. 11,798,800 »

Nouvelle diminution de 656,200 francs

Compression des dépenses.

TABEL V

BUITENGEWONE UITGAVEN

A. — Spoorwegen.

ART. 2. — Wegen en Werken. — Voltooiing van het net, uitbreiding der bestaande instellingen, enz. . . . . fr. 118,621,000 »

ART. 3. — Wegen en Werken. — Lijn van Schaerbeek-Halle . . . . . fr. 9,253,500 »

ART. 4. — Weg en Werken. — Lijn van Fexhe-le-Haut-Clocher naar Kinkempois. . fr. 7,500,000 »

ART. 5. — Weg en Werken. — Net van de Kempen . . . . . fr. 11,798,800 »

ART. 6. — Voies et Travaux. — Ligne de Luttre à Namur. — Mise à quadruple voie . . . . .	fr. 10,335,000 »	ART. 6. — Weg en Werken. — Lijn van Luttre-Namen. — Inrichting tot viervoudig spoor . . . . .	fr. 10,335,000 »
--	------------------	---	------------------

Nouvelle diminution de 198,000 francs.

Compression des dépenses.

ART. 7. — Voies et Travaux. — Ligne de Liège à Chênée. — Mise à quadruple voie . . . . .	fr. 1,500,000 »	ART. 7. — Weg en Werken. — Lijn van Luik-Chênée. — Inrichting tot viervoudig spoor . . . . .	fr. 1,500,000 »
--	-----------------	--	-----------------

Diminution de 3,500,000 francs.

Compression des dépenses.

ART. 8. — Voies et Travaux. — Relèvement de la ligne de la Hollande . . . . .	fr. 4,000,000 »	ART. 8. — Weg en Werken. — Verhooging der lijn van Holland . . . . .	fr. 4,000,000 »
---	-----------------	--	-----------------

Diminution de 2,000,000 de francs.

Compression des dépenses.

ART. 9. — Voies et Travaux. — Quadrilatère de Mortsel et ligne de forts d'Anvers . . . . .	fr. 5,004,707 »	ART. 9. — Weg en Werken. — Vierkant van Mortsel en lijn der omheiningen van Antwerpen . . . . .	fr. 5,004,707 »
--	-----------------	---	-----------------

Nouvelle diminution de 2,495,293 francs.

Compression des dépenses.

ART. 10. — Voies et Travaux. — Ligne de Bruxelles-Midi à Denderleeuw . . . . .	fr. 5,000,000 »	ART. 10. — Weg en Werken. — Lijn van Brussel-Zuid-Denderleeuw . . . . .	fr. 5,000,000 »
--	-----------------	---	-----------------

Diminution de 4,000,000 de francs.

Compression des dépenses.

ART. 11. — Voies et Travaux. — Gare d'Anvers-Nord (Wilmarndonck) . . . . .	fr. 3,465,000 »	ART. 11. — Weg en Werken. — Statie Antwerpen-Noord (Wilmarndonck) . . . . .	fr. 3,465,000 »
--	-----------------	---	-----------------

Diminution de 1,535,000 francs.

Compression des dépenses.

ART. 12. — Voies et Travaux. — Gare de relai à Bertrix . . . . .	fr. 5,850,000 »	ART. 12. — Weg en Werken. — Wisselstatie te Bertrix . . . . .	fr. 5,850,000 »
--	-----------------	---	-----------------

Diminution de 650,000 francs.

Compression des dépenses.

ART. 13. — Voies et Travaux. — Gare de triage à Stockem . . . . .	fr. 2,300,000 »	ART. 13. — Weg en Werken. — Verdeelingsstatie te Stockem . . . . .	fr. 2,300,000 »
---	-----------------	--	-----------------

Diminution de 1,200,000 francs.

Compression des dépenses.

ART. 14. — Voies et Travaux. — Gare de triage à Latour . . . . .	fr. 17,500,000 »	ART. 14. — Weg en Werken. — Verdeelingsstatie te Latour . . . . .	fr. 17,500,000 »
--	------------------	---	------------------

Augmentation de 750,000 francs,

pour l'acquisition de terrains nécessaires à l'exécution des travaux prévus au programme de 1926.

ART. 15. — Traction et Matériel . . . . .	fr. 5,911,000 »	ART. 15. — Trekdienst en Materieel . . . . .	fr. 5,911,000 »
---	-----------------	--	-----------------

Diminution de 14,200,000 francs.

Compression des dépenses.

### C. — Postes.

ART. 17. — Travaux et Matériel . . . . .	fr. 3,561,000 »	ART. 17. — Werken en Materieel . . . . .	fr. 3,561,000 »
--	-----------------	--	-----------------

Diminution de 439,000 francs.

résultant des modifications apportées aux prévisions budgétaires et détaillées ci-après :

### C. — Posterijen.

Article.	Littéra.	NATURE DES DEPENSES.
17		<p><i>Bruxelles</i>, rue d'Anderlecht, construction :</p> <p>Achat d'un terrain en 1926 . . . . . fr. 56,500 »</p> <p>Construction ajournée . . . . . 93,500 »</p> <p><i>Chênee</i>. — Aménagement de l'immeuble acquis . . . . .</p> <p><i>Gouvy</i>. — Agrandissement de la station pour la poste. Travaux ajournés . . . . .</p> <p><i>Dieghem</i>. — Acquisition ajournée . . . . .</p> <p><i>Cureghem</i>. — Aquisition :</p> <p>Achat d'un terrain en 1926 . . . . . fr. 65,700 »</p> <p>Construction ajournée. . . . . 234,300 »</p> <p><i>Seraing</i>. — Construction. Travaux ajournés . . . . .</p> <p><i>Overysche</i>. — Acquisition ajournée. . . . .</p> <p><i>Marcinelle</i>. — Acquisition nouvelle . . . . .</p> <p><i>Pâturages</i>. — Id. id. . . . .</p> <p><i>Ham-sur-Heure</i>. — Acquisition nouvelle . . . . .</p> <p><i>Tilleur</i>. — Acquisition nouvelle . . . . .</p> <p><i>Dampremy</i>. — Acquisition nouvelle . . . . .</p> <p><i>Deurne</i>. — Acquisition nouvelle . . . . .</p> <p><i>Divers locaux</i>. — Distributeurs automatiques . . . . .</p> <p><i>Office des chèques postaux</i>. — Mobilier et matériel en extension. Réduction de commandes . . . . .</p> <p><i>Office des chèques postaux</i>. — Machines. Réduction de commandes . . . . .</p> <p><i>Atelier du timbre</i>. — Machines et outillage. Réduction de commandes . . . . .</p> <p><i>Camionnettes automobiles</i>. — Éclairage Magondeau. Dépense nouvelle. . . . .</p> <p><i>Divers locaux</i>. — Appareils d'époussièrage des sacs. Réduction de commandes . . . . .</p>

*Remarque.* — L'énumération prévue aux développements de l'article 17 ne constitue qu'un programme qui pourra être modifié suivant les besoins du service, sans toutefois que la dépense puisse dépasser le montant du crédit de 3,561,000 francs sollicité.

Crédits demandés pour	Augmentations à demander en plus des crédits demandés.	Réductions qui peuvent être opérées sur les crédits demandés.	Crédits modifiés à solliciter pour 1926.
150,000 »	»	93,500 »	56,500 »
70,000 »	36,000 »	»	106,000 »
50,000 »	»	50,000 »	»
125,000 »	»	125,000 »	»
300,000 »	»	234,300 »	65,700 »
150,000 »	»	50,000 »	»
150,000 »	»	50,000 »	»
»	80,000 »	»	80,000 »
»	65,000 »	»	65,000 »
»	48,000 »	»	48,000 »
»	37,000 »	»	37,000 »
»	63,000 »	»	63,000 »
»	112,000 »	»	112,000 »
40,000 »	»	15,000 »	25,000 »
40,500 »	»	7,600 »	32,900 »
476 500 »	»	21,400 »	455,100 »
100,000 »	»	25,000 »	75,000 »
»	6,800 »	»	6,800 »
50,000 »	»	15,000 »	35,000 »
1,702,000 »	447,800 »	836,800 »	1,263,000 »
Soit une diminution de , fr.	439,000 »		

## D. — Télégraphes et Téléphones.

ART. 19. — Première tranche de crédit demandée pour les entreprises :

a) Création de lignes souterraines interurbaines (Télégraphes) . . . . . fr. 4,500,000

*Construction, agrandissement, parachèvement, etc., des bâtiments à :*

b) Anvers, rue des Frères Cellites et Longue rue Neuve . . . . . 1,000,000

c) Anvers, rue de Jésus . . . . . 500,000

d) Liège, Bureau central téléphonique. . . . . 750,000

e) Ixelles, rue Borrens, Bureau central téléphonique. . . . . 800,000

*Réseaux téléphoniques :*

f) Raccordement de nouveaux abonnés. . . . . 22,000,000

g) Agglomération bruxelloise. — Lignes souterraines. Poteaux et tours de dispersion . . . . . 3,000,000

h) Ixelles. — Canalisation et points de dispersion . . . . . 750,000

i) Anvers. — Installation d'un second bureau central, rue des Frères Cellites . . . . . »

j) Anvers-Sud. — Câbles . . . . . 2,000,000

k) Agglomération anversoise. — Pose de câbles et création de centres de dispersion . . . . . 1,000,000

l) Liège et sa banlieue. — Extension du réseau souterrain . . . . . 3,000,000

m) Les deux Flandres. — Lignes souterraines . . . . . 1,500,000

*Circuits téléphoniques. — Service international :*

n) Mise en souterrain des lignes télégraphiques et des circuits téléphoniques de La Panne-Ostende-Bruxelles-Herbestal. . . . . fr. 21,500,000

o) Installation de trois stations d'amplificateurs à Bruxelles, Gand et La Panne. — Matériel et construction d'un bâtiment . . . . . 4,000,000

p) Transformation des réseaux téléphoniques. — Raccordement souterrain d'abonnés à Bruxelles. . . . . 3,000,000

q) Remplacement de lignes aériennes par des câbles dans les provinces . . . . . 3,302,500

r) Mise en souterrain des lignes télégraphiques et téléphoniques de :

Bruxelles à Lille . . . . . »

Bruxelles à la frontière néerlandaise. . . . . »

s) Fourniture et pose de câbles :

a) Bruxelles-Frontière grand-ducale . . . . . »

b) Bruxelles-Charleroi avec embranchement vers Mons . . . . . »

TOTAL. . . . . fr. 72,602,500

## D. — Telegrafen en Telefonen.

ART. 19. — Eerste schijf van de voor de aannemingen gevraagde credieten :

a) Aanleg van ondergrondse lijnen voor den dienst op grooten afstand (Telegrafien). fr. 4,500,000

*Optrekken, vergrooten, voltooien, enz. van gebouwen te :*

b) Antwerpen, Cellebroederstraat en Lange Nieuwstraat . . . . . 1,000,000

c) Antwerpen, Jezusstraat . . . . . 500,000

d) Luik, Telefoon-middenkantoor . . . . . 750,000

e) Elsene, Borrensstraat, Telefoon-middenkantoor . . . . . 800,000

*Telefoonnetten :*

f) Verbinding van nieuwe abonneeten . . . . . 22,000,000

g) Brusselsche agglomeratie. — Ondergrondse lijnen. Palen en verspreidings-torens . . . . . 3,000,000

h) Elsene. — Leiding en verspreidingspunten . . . . . 750,000

i) Antwerpen. — Inrichten van een tweede middenkantoor, Cellebroedersstraat . . . . . »

j) Antwerpen-Zuid. — Kabels . . . . . 2,000,000

k) Antwerpsche agglomeratie. — Leggen van kabels en oprichten van verspreidingscentrums . . . . . 1,000,000

l) Luik en voorsteden. — Uitbreiding van het ondergronds net . . . . . 3,000,000

m) Beide Vlaanderen. — Ondergrondse lijnen . . . . . 1,500,000

*Telefoonleidingen. — Internationale dienst :*

n) Leggen van de telegraflijnen en telefoonleidingen De Panne-Oostende-Brussel-Herbestal, onder den grond . . . . . 21,500,000

o) Inrichten van drie posten met geluidversterkers te Brussel, Gent en De Panne. — Materieel en optrekken van een gebouw . . . . . 4,000,000

p) Wijzigen van de telefoonnetten. — Ondergrondse verbinding van abonneeten te Brussel . . . . . 3,000,000

q) Vervangen, in de provinciën, van bovengrondsche lijnen door kabels . . . . . 3,302,500

r) Leggen van de telegraflijnen en telefoonleidingen :

Brussel-Rijssel . . . . . »

Brussel-Nederlandsche grens . . . . . »

s) Levering en leggen van kabels :

a) Brussel-Luxemburgsche grens. . . . . »

b) Brussel-Charleroi met vertakking naar Bergen. . . . . »

TOTAAL. . . . . fr. 72,602,500

Diminution de 8,000,000 de francs

résultant des modifications ci-après :

Litt. f. — *Raccordement de nouveau abonnés :*

L'estimation du montant total de la dépense est maintenu à 33,950,000 francs quant aux engagements à prendre en 1926.

Le crédit nécessaire pour 1926 est réduit de . . . . . fr. 2,000,000 »

Litt. i. — *Installation d'un second bureau central téléphonique rue des Frères Cellites :*

L'estimation du montant total de la dépense à engager en 1926, 4,500,000 francs, doit être portée à 6,500,000 francs.

Ces travaux seront adjugés en 1926, mais aucune somme ne sera payée avant le 1<sup>er</sup> janvier 1927.

Annulation du crédit prévu pour 1926, soit. . . . . 2,500,000 »

Litt. j. — *Réseau de câbles pour Anvers-Sud :*

Estimation totale : 5,000,000 de francs, maintenue.

Réduction du crédit pour 1926 de. . . . . 1,000,000 »

Litt. l (ancien). — *Construction de canalisations pour le nouveau bureau Central de Berchem :*

Le travail ne sera pas adjugé en 1926.

Annulation de l'estimation totale de 2,000,000 de francs et annulation du crédit pour 1926. . . . . 1,000,000 »

Litt. m (n ancien). — *Lignes souterraines dans les deux Flandres :*

Estimation totale de la dépense : 3,000,000 de francs, maintenue.

Réduction du crédit prévu pour 1926 de. . . . . 500,000 »

Litt. q (r ancien). — *Remplacement de lignes aériennes par des câbles :*

Estimation totale de la dépense : 6,302,500 francs, maintenue.

Réduction du crédit prévu pour 1926 de. . . . . 1,000,000 »

TOTAL des réductions des crédits demandés pour 1926. . . . . fr. 8,000,000 »

*Remarques au sujet des littéras :*

- i) Installation d'un second bureau central, rue des Frères Cellites, à Anvers;
- r) Mise en souterrain des lignes télégraphiques et téléphoniques de : Bruxelles-Lille;  
Bruxelles à la frontière Néerlandaise.
- s) Fourniture et pose de câbles :
  - a) Bruxelles-frontière Grand-Ducale;
  - b) Bruxelles-Charleroi avec embranchement vers Mons.

Aucun paiement ne devant avoir lieu en 1926 pour l'exécution de ces entreprises, il n'est pas prévu de crédit.

La mention proposée est destinée simplement en ce qui concerne le littéra r, à consacrer le principe de la dépense déjà contractée en suite de l'autorisation contenue dans la loi du 31 décembre 1925 allouant des crédits provisoires pour 1926.

De grandes entreprises devront être adjudgées en 1926, pour la fourniture et la pose d'un câble :

- a) Bruxelles-frontière Grand-Ducal;
- b) Bruxelles-Charleroi avec embranchement vers Mons.

Ces travaux sont estimés à 40 millions de francs, plus la fourniture et l'installation des amplificateurs pour ces câbles, soit 2 millions de francs.

Le montant total (230,052,500 francs) de l'estimation des entreprises du présent article 19, pourra être engagé en 1926, mais les dépenses ne seront liquidées que partiellement en 1926, le surplus devant être prélevé sur les exercices ultérieurs.

La répartition du crédit de 72,602,500 francs ci-dessus pourra être différente de celle qui est prévue. Toutefois, pour chaque entreprise, la dépense à liquider en 1926 est limitée à son « estimation totale » indiquée dans les développements au littéra qui le concerne (*voir* document du Sénat, n° 59 et présent document).

En ce qui concerne les crédits sollicités par tranches, l'excédent de la partie annuelle des engagements de dépenses sur le montant des liquidations sera, par application des dispositions de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, reporté à l'exercice suivant.

Il résulte de ce qui précède que l'estimation totale de la dépense (art. 19) prévue comme étant à engager en 1926 (188,052,500 francs) doit être portée à 230,052,500 francs et que le montant total du crédit sollicité pour 1926 est ramené de 80,602,500 à 72,602,500 francs.

La Société adjudicataire de la fourniture et de la pose des câbles internationaux Bruxelles-Lille et Bruxelles-Roosendaal s'entendra avec les Offices Français et Néerlandais pour se faire payer directement la valeur des sections à établir au-delà de la frontière.

Les recettes de 1,950,000 francs et de 1,300,000 francs prévues pour 1927 à ce sujet sont donc supprimées.

Toutefois, le montant des dépenses inscrites pour les câbles et à engager en 1926 ne peut être réduit, car il est escompté que le total de 1,950,000 + 1,300,000 = 3,250,000 francs sera absorbé, à cause du fléchissement du franc, par la revision des prix suivant les conditions du contrat.

E. — Électricité.	E. — Electriciteit.
ART. 20. — Matériel et main-d'œuvre . . . . .	ART. 20. — Materieel en hand- en arbeid . . . . .
fr. 14,084,000 »	fr. 14,084,000 »
Diminution de 1,225,000 francs,	
résultant de l'ajournement des travaux ci-après :	
a) Éclairage et force motrice :	
Travaux de suppression d'usines de production d'énergie et de leur remplacement par des cabines à haute tension à Esschen et à Landen . . . . . fr. 250,000 »	
Changements de genre de distribution de l'énergie électrique prévus pour Namur-Jambes, Muisen et l'Hôtel des Chemins de fer . . . . . 775,000 »	
Remplacement de l'éclairage au pétrole dans un lot de petites gares . . . . . 200,000 »	
TOTAL. . . . . fr. 1,225,000	

F. — Aéronautique.

F. — Luchtvaartwezen.

ART. 22. — Travaux et Matériel. fr. 1,900,000 » | ART. 22. — Werken en Materieel. fr. 1,900,000 »

Diminution de 550,000 francs, résultant :

- a) de l'ajournement des travaux d'achèvement du 2<sup>e</sup> hangar en construction dans l'aérodrome de Bruxelles : ces travaux ne pourront se faire en 1926, l'autorisation de construire n'ayant pas encore été accordée, soit . . . . . fr. 250,000 »
  - b) de la réduction du crédit nécessaire à l'acquisition des terrains pour l'installation d'un aérodrome à Anvers, ensuite d'une estimation nouvelle . . . . . 300,000 »
- TOTAL. . . . . fr. 550,000 »